



Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



SOMMAIRE

3 Le mot du bourgmestre

5 Informations communales

Les décisions du conseil communal
Composition du conseil communal
Noces d'or

6 Informations générales

Urbanisme - Aménagement du territoire - Environnement

- «Été solidaire, je suis partenaire» 2001
- Analyse paysagère de la Commune
- La collecte sélective de la frigolite
- Tri des déchets : erratum
- Une prime de l'état pour équiper votre voiture au L.P.G.

Culture - Affaires sociales - Jeunesse - Sécurité

- L'Exposition de Monsieur Verstockt
- 26 et 27 octobre : fête de la jeunesse
- Halloween : appel aux organisations, écoles, ou comités de villages
- Les plaines de vacances 2001 : toujours le même succès !
- Le Centre d'accueil de demandeurs d'asile de la Croix-Rouge
- Du nouveau à la section locale de la Croix-Rouge Manhay-Erezée
- Marc et Corine
- Maison de la Culture Famenne-Ardenne Saison 2001-2002...
- C.P.A.S. : attention : des numéros de téléphone modifiés
- Vous cherchez du travail ?

11 Carnet civil

12 Le Centre de Secours Médicalisé de Bra

15 Syndicat d'initiative et de tourisme de Manhay a.s.b.l.

- Bureau d'accueil - Adresses
Permanences - Informations
- Marche ADEPS du jeudi 24 mai 2001
- Marché de Noël
- Illuminations et décorations de Noël
- L'élection de la finaliste "Miss Belgique 2002 - Province de Luxembourg"

LE MOT DU BOURGMESTRE

Dans le cadre d'importants investissements à réaliser pour l'assainissement des eaux usées et la protection des captages d'eau, la Région Wallonne vient d'imposer aux producteurs d'eau une taxe supplémentaire de 6 F par m³, qui sera répercutée auprès des consommateurs.

Une campagne d'information relative à cette hausse de prix a été diffusée par la Région wallonne.

Cette augmentation incontournable du prix du m³ d'eau est l'occasion de vous rappeler que le montant des taxes régionales dans le prix de l'eau s'élève maintenant à 25 F par m³.

La redevance due à la Commune, est quant à elle, restée inchangée, et varie de 15 F à 10 F par m³, suivant le volume consommé.

Mais il faut savoir, que la part du prix de vente de l'eau, revenant à la Commune est trop faible, pour pouvoir équilibrer le service "Distribution d'eau".

En effet, depuis plusieurs années, ce service connaît un déficit annuel important, compensé, il est vrai, par des résultats positifs provenant essentiellement des ventes de bois.

Il n'empêche qu'une réflexion en profondeur devra être entamée à court terme sur l'avenir de notre réseau de distribution d'eau.

La vétusté de notre réseau engendre des fuites et des baisses de pression. D'importants investissements inévitables, devront être réalisés à court et moyen terme, et ce, sans la moindre aide de la Région Wallonne qui ne subsidie plus ce type de travaux.

Pour l'année 2002, des travaux de renforcement du réseau de distribution d'eau à Harre, Dochamps et Malempré, ont été programmés.

Dans un cadre plus optimiste, c'est un réel plaisir pour moi de vous annoncer que notre programme triennal 2001-2003 de travaux (voiries-bâtiments) a été retenu dans son entièreté par le Ministre, Monsieur Charles MICHEL.

Le total des investissements prévus sur trois ans s'élève à la somme de 44.020.000 F, sur laquelle nous recevrons des subsides pour un montant de 26.892.000 F.

Toujours au rayon des bonnes nouvelles, nous avons obtenu que la Région Wallonne prévoie à son budget les montants nécessaires pour la transformation en logements sociaux des bâtiments des anciens presbytères de Chêne-al'Pierre et Lafosse, en plus du bâtiment communal de Vaux-Chavanne, pour lequel nous avons déjà obtenu un engagement de la Région Wallonne l'année dernière. Cela porte donc à trois, le nombre de bâtiments qui seront aménagés en logements sociaux.

Au-delà de ces considérations, le mois de septembre se caractérise principalement par la rentrée des classes. Professeurs et élèves ont repris le chemin de l'école et je leur souhaite à tous, une année scolaire 2001-2002 des plus enrichissantes.

G. WILKIN,
Bourgmestre.

INFORMATIONS COMMUNALES

Les décisions du conseil communal Séance du 18 juin 2001

MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Le Conseil communal a approuvé les modifications budgétaires ordinaire et extraordinaire pour l'exercice 2001 présentant les résultats suivants :

Service Ordinaire :

Recettes : 142.256.396 FB
Dépenses : 140.241.616 FB
Solde : 2.014.780 FB

Service Extraordinaire :

Recettes : 86.458.578 FB
Dépenses : 86.403.134 FB
Solde : 55.444 FB

PARCELLE "ZONING INDUSTRIEL DE DOCHAMPS" SOUSTRACTION AU REGIME FORESTIER

Afin de permettre un accueil plus rapide des entreprises qui souhaiteraient s'implanter sur le Zoning Industriel de Dochamps (Chabrehez), le Conseil

communal a décidé de solliciter la soustraction au régime forestier d'une superficie de 05 hectares 08 ares 30 centiares de la parcelle cadastrée Section A n° 1922 P2/2.

OBJECTIFS GENERAUX EN MATIERE DE LOGEMENT

Le Conseil communal a approuvé les objectifs généraux en matière de logement, comme développés ci-après :
Le Code Wallon du Logement consacre la décentralisation de la politique du logement social vers les communes. Notre Commune voit sa population augmenter ces dernières années et la demande en logement social ne peut être satisfaite actuellement.
Par convention passée avec la s.c. "La Famennoise", la rénovation de bâtiments communaux insalubres est prévue.

Deux appartements seront réalisés respectivement dans les bâtiments situés à Vaux-Chavanne, Lafosse, Odeigne et Chêne-al'Pierre. Ce qui

portera notre capacité à accueillir 8 familles démunies.

Des immeubles communaux qui deviendraient disponibles pourraient également être affectés en logements sociaux en les rénovant via le plan triennal futur.

Il est également important de souligner que le C.P.A.S. possède un logement pour faire face aux situations urgentes.

D'autre part, il n'est pas exclu que dans les prochaines années, des terrains soient mis à la disposition d'une société agréée pour la construction de logements sociaux.

Ceci permettrait ainsi aux familles à revenus modestes d'acquérir un immeuble à prix modéré.

De plus, le service urbanisme conseille les habitants pour obtenir les différentes primes et prêts octroyés par les différents niveaux de pouvoir dans le cadre de l'achat ou de la rénovation d'habitation.

DESIGNATION DES MEMBRES EFFECTIFS ET SUPPLEANTS DE LA C.L.D.R.

Le Conseil communal a désigné comme suit les membres effectifs et suppléants de la Commission Locale de Développement Rural :

1/ Quart communal:

Groupe P.A.V.:

Groupe V.E.:

Effectifs

DAULNE Pascal
CORNET Françoise
GILLARD Patrick
GENERET Marc

Suppléants

WILKIN Gérard
MARTIN Marie-Thérèse
HUBIN Pierre
GENA-MERCIER Cécile

2/ Autres Membres:

- 1.
- 2.
- 3.
- 4.
- 5.
- 6.
- 7.
- 8.

Effectifs

GUILLAUME Jacques
LECOMTE René
MATHIEU Sylvain

PIRNAY Hélène
LAMBOTTE Jean-Marie
PERILLEUX Michel
LACASSE Robert
CORNET Roger

Suppléants

PONCELET Eli
THIRION Roger
PIROTON-PERILLEUX S.
(démissionnaire depuis le 02/07/2001)
VOZ Josée
LAFALIZÉ Gaston
BODSON Michel
PETITJEAN Joseph
VAN DER HELM Angélique

La C.L.D.R. est présidée par le Bourgmestre qui a désigné son représentant en la personne de Monsieur Jacques GUILLAUME. Monsieur Pascal DAULNE est désigné 1er Vice-Président. Monsieur Patrick GILLARD est désigné second Vice-Président.

VENTE DES LOTS 1 ET 2 DU LOTISSEMENT DE CHENE-AL'PIERRE

Le Conseil communal a approuvé la vente des lots 1 et 2 d'une contenance respective de 949 m² et 964 m² du lotissement de Chêne-al'Pierre.

Séance du 24 juillet 2001

LOTISSEMENT HE DU SEIGNEUR — ARRETE DE POLICE DU BOURG- MESTRE

La portion de voirie appartenant à l'Etat située "Hé du Seigneur" à Odeigne étant en mauvais état, le Conseil communal a ratifié l'arrêt de police pris par le Bourgmestre signa-

lant cette voirie comme route dégradée et y installant des panneaux de signalisation adéquats.

DEMISSION D'UNE CONSEILLERE DU C.P.A.S.

Le Conseil communal a pris acte et accepté la démission de Madame Monique BONMARIAGE de La Fange de ses fonctions de Conseillère du C.P.A.S.

Madame Bonmariage sera remplacée par son suppléant Monsieur Freddy RIXHON.

VENTE DE CHABLIS DE HETRES

Le Conseil communal a ratifié la décision du Collège échevinal de prolonger jusqu'au 31 décembre 2001 le délai de validité de l'offre relative à l'écoulement de chablis de hêtres malades.

Composition du conseil communal : modification

Monsieur Georges BERTRAND, Conseiller communal, a été élu Président du C.P.A.S. et remplacé au sein du Conseil communal par Monsieur Jules PIRNAY.

Noces d'or

Le 23 juin dernier, trois couples de l'entité ont été mis à l'honneur à l'occasion de leurs noces d'or :

Léon BERNIER et
Maria JACOBY
de Vaux-Chavanne

Thomas HUBERT et
Marie COLLARD
de Freyneux

André GODRAIND et
Ermel THIRION
de Dochamps



INFORMATIONS GÉNÉRALES

Urbanisme - Aménagement du territoire - Environnement

« ÉTÉ SOLIDAIRE, JE SUIS PARTENAIRE » 2001

Cette année, le projet avait pour thème l'embellissement du cadre de vie et l'action environnementale dans les parcs publics.

Pour rappel, cette opération s'adresse aux jeunes de 15 à 21 ans issus de la commune et est subventionnée par le Ministre wallon des Affaires intérieures et de la Fonction publique, par le Ministre des Affaires sociales et de la Santé et par le Ministre du Budget, du Logement, de l'Équipement et des Travaux publics.

Plus qu'un job d'étudiant pendant l'été, "Été solidaire, je suis partenaire" est une véritable initiation à la citoyenneté.

L'équipe était composée de:

- Alexandre GHAYE de Chêne-al'Pierre
- Julie GHAYE de Chêne-al'Pierre
- Mélanie CORNET de Manhay
- Marie CORNET de Manhay
- Aurélia CALGARO de Freyneux

Nous les félicitons pour leur travail!

ANALYSE PAYSAGÈRE DE LA COMMUNE

Il y a environ un an, dans le cadre des révisions des plans de secteur, nous vous annonçons qu'une analyse paysagère de la Commune allait être faite par l'ASBL ADESA avec l'aide des habitants et des mouvements associatifs.

En effet, les objectifs étaient les suivants:

- 1) favoriser chez les jeunes, une prise de conscience de leur environnement immédiat;
- 2) les faire participer à l'amélioration de leur cadre de vie immédiat.

Afin d'atteindre ces objectifs, les étudiants ont entrepris des actions telles que:

- le nettoyage des panneaux de signalisation dans toute la commune;
- le ramassage des poubelles sur les aires de pique-niques;
- le traitement des boiseries sur les aires de pique-niques et les plaines de jeux;
- le nettoyage des parterres sur les espaces publics;
- le nettoyage des abords des routes.



Ce travail consistait à réaliser un relevé sur le terrain, des points de vue remarquables. Les observateurs devaient donc sillonner les voiries et chemins accessibles au public, prendre des photos de ces points de vue, pour ensuite les retranscrire sur une carte IGN accompagnée de fiches d'évaluations.

Une délégation d'habitants venant de toute la Commune a eu la gentillesse de bien vouloir consacrer un peu de son temps à ce projet.

La volonté de ces personnes qui connaissent et apprécient les paysages de notre Commune a permis de faire un travail remarquable, qui s'est achevé le 12 juin 2001.

Nous profitons de l'occasion pour les remercier d'avoir participé à l'élaboration de ce travail.



LA COLLECTE SELECTIVE DE LA FRIGOLITE : EXPERIENCE PILOTE

Depuis le 11 juin 2001, vous pouvez déposer vos déchets de frigolite (polystyrène expansé) dans un conteneur spécifique de notre parc à conteneurs.

En effet, ces emballages sont recyclables à 100%.

Quels sont les déchets concernés par cette collecte?

Il s'agit des déchets de frigolite blanche tels que:

- des plaques isolantes
- des éléments de calage d'appareils électroniques, électroménagers ...
- des barquettes alimentaires en frigolite.

Pour être recyclé, le polystyrène doit être impérativement:

- **Blanc** et constitué de petites billes. Les mousses de polystyrènes et les polystyrènes colorés ne seront pas repris.
- **Propre** : les emballages doivent être propres et sans traces d'aliments.
- **Sec** : les déchets de frigolite doivent être bien secs.



Que deviendront ces déchets?

Les déchets de polystyrène expansé seront acheminés vers la société ISOMETAL de Manhay.

Là, ils seront broyés et conditionnés avant d'être envoyés dans les sociétés chargées du recyclage.

Le polystyrène sera recyclé:

- en horticulture: mélangé au terreau, il permet d'alléger les sols;
- en génie civil: pour la fabrication de chapes isolantes, bétons allégés, ...

TRI DES DÉCHETS : ERRATUM



Dans le numéro précédent des Nouvelles de Manhay (juin 2001), une erreur s'est glissée dans le tableau détaillant le tri des déchets, et plus particulièrement le verre : il est bien évident que le **verre coloré** est à déposer dans les **bulles à verres colorés** (et non pas dans les bulles à verres blancs comme indiqué).

UNE PRIME DE L'ÉTAT POUR ÉQUIPER VOTRE VOITURE AU L.P.G.

Combien ?

Il s'agit d'une prime de 20.500 FB (508,18 EUR)

A quelles conditions ?

- La prime est octroyée à des particuliers ou à des entreprises qui équiperont leur voiture à essence d'une installation LPG.
- L'installation LPG doit avoir lieu entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2002.
- L'installation LPG doit être neuve. Les installations d'occasion ne sont pas valables pour obtenir une prime.
- L'installateur doit figurer au registre du commerce et disposer d'un numéro de TVA.
- Le propriétaire doit faire contrôler le véhicule dans les trente jours après l'installation.



Cette prime vaut-elle aussi pour les nouvelles voitures ?

Non. La prime n'est valable que pour les véhicules qui se trouvent déjà en circulation en Belgique à la date de l'installation LPG.

Les voitures équipées à l'origine au LPG ne peuvent donc pas bénéficier de la prime (Ils pourront toutefois bénéficier d'une diminution de la taxe de mise en circulation).

Comment recevoir la prime ?

Votre dossier doit être introduit avant le 31 août 2003 auprès des Services fédéraux pour les Affaires environnementales—

Boulevard Pacheco 19 Bte 5 (V714) — 1010 BRUXELLES

au moyen d'un formulaire de demande disponible :

- auprès de l'administration communale
- auprès d'un centre de contrôle technique
- sur le site web des services fédéraux : www.environment.fgov.be

Pour plus d'informations :

Services fédéraux pour les Affaires environnementales
Boulevard Pacheco 19 Bte 5 (V714)
1010 BRUXELLES
www.environment.fgov.be

Contact : Solange Delbrassinne
(Tél . 02/210.46.87 —
Fax : 02/210.48.52)
Solange.delbrassinne@health.fgov.be

Culture – Affaires sociales – Jeunesse – Sécurité

L'EXPOSITION DE MONSIEUR VERSTOCKT



Monsieur Mark Verstockt réside à Fays, depuis environ 4 ans. Il cherchait une maison de campagne lorsqu'il est passé par hasard à Fays et a découvert son bonheur : il est tombé amoureux d'une maison, et l'a achetée dans la semaine.

Parfaitement intégré dans le village, il réside la plupart du temps à Fays, mais il retourne régulièrement à Anvers, sa ville d'origine. Monsieur Verstockt est un citoyen totalement converti à la campagne, qui trouve chez nous la tranquillité pour travailler.

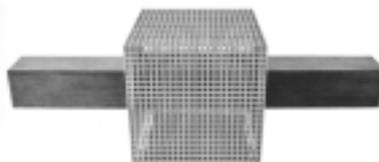
C'est un artiste qui a beaucoup voyagé et travaillé dans le monde entier, notamment à New York et à Pékin. Il connaît 6 langues ! Il a exposé entre autres à Londres, Paris, Rome, et le voici à présent à Manhay, où l'on pourra découvrir son œuvre, qui est de l'art constructif.

Cet art, d'une beauté stricte et sévère, fait penser à la géométrie et aux mathématiques. Rien ne semble laissé au hasard, tout évoque une précision exceptionnelle. Cependant, malgré une première impression de sévérité, chaque visiteur aura une vision et une interprétation personnelle des œuvres exposées.

L'artiste développe principalement le thème du carré, qu'il décline via des dessins, des gouaches, des montages ou des collages. Il a réalisé également un très beau paysage d'Ardenne avec des photos, où il met en évidence ... des carrés.

Les figures de Monsieur Verstockt ont toutes une vie particulière. Il n'en donne aucune explication : il livre des éléments au public, et c'est le public lui-même qui fait de ces données des œuvres d'art.

Les œuvres de Monsieur Verstockt sont exposées à l'Administration Communale de Manhay, à la salle du Conseil, **jusqu'au 16 octobre 2001.**



26 ET 27 OCTOBRE : FÊTE DE LA JEUNESSE

A l'occasion du 10^{ème} anniversaire du Décret de l'Aide à la Jeunesse, diverses activités sont organisées à travers toute la Communauté Française : festival, stage vidéo, ateliers à thème, concert, ...

Les 26 et 27 octobre, à Marche-en-Famenne, un Festival de spectacles, d'expositions et de concerts sera organisé pour la fête de la Jeunesse. Diverses associations de jeunes de la Province (a.m.o., Maison de Jeunes, Maisons



d'Hébergement, associations de jeunesse, CEC...) vous présenteront leurs projets et animeront ces deux journées.

Nous vous attendons nombreux à cet événement qui sera riche en échanges et en rencontres...

Vous avez des idées, n'hésitez pas à nous en faire part !

Des déplacements collectifs seront organisés à partir de différents lieux de la Province.

Pour plus d'informations sur les heures, le programme, prenez contact avec :

Joël TANGHE du CRAB : Beauplateau, 2 – 6680 SAINTE-ODE – 061/68.88.29
Ou Valérie-Anne ADAM de MIC-ADOS : rue des Brasseurs 21 – 6900 MARCHE – 084/31.19.31

HALLOWEEN : APPEL AUX ORGANISATIONS, ÉCOLES, OU COMITÉS DE VILLAGES

Chaque année, le 31 octobre, veille de la Toussaint, dès qu'apparaissent les premières ombres du soir, de lugubres silhouettes allégoriques, surgissent ici et là et déambulent dans les rues.

Elles fêtent HALLOWEEN.



Les enfants vont frapper aux portes des maisons et demandent " une farce ou des bonbons ? " Mieux vaut satisfaire leur gourmandise, sinon tout peut arriver !

Les plaines de vacances de la commune de Manhay, en collaboration avec l'association les P'tits potes, ont offert

les deux soirées " Halloween " aux enfants en âge d'école maternelle et primaire.



En 1999 à Manhay, 175 enfants ont participé. En 2000 à Malempré : ils étaient 103. Comme cette fête Celte commence à prendre de l'ampleur et pour éviter

le double emploi, nous aimerions savoir, si chaque village désire organiser sa fête en suivant la tradition ou si nous continuons notre tournante dans les différents villages de la commune. Afin de vous laisser le temps de

vous réunir et d'y réfléchir, nous souhaiterions avoir votre réponse au plus tard pour le 14 octobre 2001.



En vous remerciant de bien vouloir y prêter toute votre attention, de rentrer votre réponse à temps, pour nous permettre de nous organiser, nous vous souhaitons d'ores et déjà, une merveilleuse fête fantasmagorique.

Une organisation
" Les P'tits Potes "
Contact : Odette Peeters
Tél. : 0498/75.60.96

LES PLAINES DE VACANCES 2001 : TOUJOURS LE MÊME SUCCÈS !

Comme l'année dernière, 135 enfants ont fréquenté les plaines de vacances communales.

Le thème du Moyen-âge les a beaucoup intéressés : la composition d'un château fort, l'organisation de la vie de ses habitants...

Ils ont appris à fabriquer lotions, potions, et cuisine du moyen âge... Plusieurs visites ont permis d'illustrer cette époque : le château de Logne, l'herboristerie de Bihain.

Les enfants ont pu se rendre compte plus concrètement de la vie de cette époque lointaine.



Ils ont appris à mieux connaître le Roi Arthur, Charlemagne, Merlin l'enchanteur ou encore Robin des Bois...

Les techniques de l'écriture sur parchemin, l'utilisation de la plume et de la cire, la fabrication des vitraux ou autres mosaïques leurs sont devenues plus familières.



Ils se sont aussi initiés aux jeux de l'époque, qu'ils ont pu eux même fabriquer : échasses, lance-pierres, frondes, jeux du bâton,.. Ils ont d'ailleurs organisé, des tournois, des guerres entre seigneurs...

Ces 4 semaines passées dans un autre temps, se sont clôturées par un superbe spectacle, dirigé avec brio par le personnel d'encadrement !



Intégré au cœur des plaines, le traditionnel stage nature pour les plus grands a également remporté beaucoup de succès.

LE CENTRE D'ACCUEIL DE DEMANDEURS D'ASILE DE LA CROIX-ROUGE

" Des racines et des ailes "

Le 10 mai 2001, un nouveau centre d'accueil de la Croix-Rouge s'est ouvert sur le territoire de la commune de Manhay. Les premiers occupants sont arrivés le 5 juillet.

Après quelques travaux d'aménagements, le centre devrait compter 120 résidents. Actuellement, nous accueillons 39 candidats réfugiés.

La population est assez diversifiée. Elle se compose de 29 adultes et de 10 enfants. Vingt résidents vivent en famille, tandis que les 19 autres sont arrivés seuls.

Les pays d'origine sont également très variés : Algérie, Arménie, Burundi, Cameroun, Géorgie, Iran, Kazakhstan, Kirghizie, Niger, République démocratique du Congo, Russie et Rwanda.

La vie du centre s'organise petit à petit. Le personnel, avec l'aide des résidents, gère les nombreuses tâches

quotidiennes. A côté de l'entretien du centre, de la distribution des repas, de l'installation d'un vestiaire et d'une buanderie, le bureau social et l'infirmier assurent un accompagnement essentiel à chaque personne.

Mais nos préoccupations sont plus larges encore. Depuis le mois de septembre, les enfants sont scolarisés et nous voulons assurer un suivi leur permettant de s'épanouir au mieux.

Les adultes doivent déjà, ponctuellement, se rendre à Bruxelles pour l'interview à l'Office des Etrangers ou au Commissariat général ou encore pour un rendez-vous chez un avocat.

Entre-temps, les journées sont occupées par des activités leur permettant de se divertir au mieux. Mais, à ce niveau, nos besoins, tant en personnel qu'en matériel, sont encore nombreux.

Afin de mener à bien notre projet,

nous sommes à la recherche de volontaires qui pourraient organiser des formations en langues, prendre en charge des activités sportives, des balades dans la région, mettre en place un atelier de couture ou un atelier de musique ...

Vos suggestions sont les bienvenues.

Si vous pensez avoir du matériel qui pourrait être utile pour ce type d'activités (chaussures de foot, instruments de musique, ...) ou si vous disposez d'un peu de temps pour participer à un projet d'animation, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

Centre d'Accueil de demandeurs d'asile
route de Saint-Antoine, 27
6960 MANHAY
☎ 086.34.56.52
Fax : 086.34.56.58
E-mail : centre.manhay@swing.be
Directrice : MORICONI Angela
Adjoint : RENSONNET Philippe

DU NOUVEAU À LA SECTION LOCALE DE LA CROIX-ROUGE MANHAY – EREZÉE

Bonne nouvelle !

La Croix-Rouge a ouvert dans votre localité une boutique de vêtements ouverte à toute la population. Chacun peut y trouver, dans un cadre agréable et accueillant, des vêtements en excellent état pour un prix démocratique et, suivant certaines conditions, gratuitement.

Les bénéfices réalisés par la boutique sont réinvestis dans de l'aide sociale octroyée à des familles en difficultés et dans l'achat de marchandises neuves plus spécifiques.

Alors, ...

- Si vous avez chez vous des vêtements ou des accessoires en parfait état dont vous ne vous servez plus
- Si vous désirez faire des affaires, tout en aidant la Croix-Rouge à mener sa mission sociale

N'hésitez pas à nous contacter

- LIEU : Gare du Vicinal à MANHAY
- OUVERTURE : tous les mercredis de 14H00 à 17H00
- DEPOTS : Jours et heures d'ouverture
- RENSEIGNEMENTS : 086/43.34.37 – 086/45.50.14



MARC & CORINE



MANHAY

Voie de la Libération, 4
(Administration Communale)

Permanence tous les
1^{er} et 3^{ème} vendredis
de 9h00 à 15h00

Tél. 0495 / 51 90 54
(Egalement en dehors
des heures de permanence)

Notre objectif est :

Fournir aide et assistance, dans le respect de leurs opinions religieuses, philosophiques et politiques aux parents d'enfants disparus ou assassinés, ainsi qu'aux enfants maltraités.

Soutenir et épauler les victimes d'actes intentionnels de violence et promouvoir une collaboration, par voie de complémentarité entre les victimes et les organismes publics d'aide ou d'accueil aux victimes.

Diffuser auprès des victimes d'actes de violence toutes les informations utiles concernant les procédures et les moyens de défense prévus par la loi en vue d'obtenir réparation du préjudice subi.

Aider les victimes dans l'accomplissement des actes matériels et des démarches qu'elles doivent entreprendre pour faire valoir leurs droits.

Les permanences ont lieu depuis le 7 septembre 2001,
tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis.

MAISON DE LA CULTURE FAMENNE-ARDENNE

saison 2001-2002... plaisirs sous mille formes



Tout un programme pour débiter la 20^{ème} saison de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne! Et ce n'est pas tout...

La saison 2001-2002 allie qualité, curiosité, diversité, découvertes, convivialité et... peut-être même et surtout, PLAISIRS !

57 spectacles (71 représentations dont 25 en matinées scolaires), 15 expositions, 27 films (53 séances) et autres 20 stages et ateliers. Autant d'événements de tous genres et pour tous les publics.

A Marche bien sûr mais aussi près de chez vous: à Marcourt, Nassogne, Juzaine, Hampteau et Waha.

Des interprètes et auteurs talentueux: Le Magic Land Théâtre, Mamémo, Bruno Coppens, Amélie Nothomb, Philippe Vauchel...
Des moments incontournables: Noël au Théâtre, l'intimité des soirées cabarets ("Ghalia & Timnaa", "Iva Bittova" et les soirées à Marcourt) ...

Alors, n'attendez plus! Demandez-nous le calendrier-programme complet et/ou retrouvez-nous sur le web où vous avez la possibilité de parcourir l'ensemble des activités en fonction de vos intérêts, de la date ou encore du lieu. Connectez-vous sur www.maisondelaculture.marche.be

De quoi vous mettre en appétit... "TURBULENCES, CIRQUE GONFLABLE"



Voici un spectacle résolument inattendu, vivant et visuel qui créa l'événement lors de sa création en juin dernier. Axé autour de l'exploration acrobatique et de l'univers du gonflable, "Turbulences" s'inscrit dans la dynamique du nouveau cirque. Ici, pas de piste ensablée mais plutôt une structure originale, surprenante et probablement inédite dans l'histoire du cirque : un matelas gonflable de 7,5m sur 10m, haut de 4m et lourd de 500 Kg ! Sur ce sol franchement instable, "Turbulences" mêle joyeusement acrobaties, musique en scène, jeu, mouvements et recherches chorégraphiques en détournant avec irrévérence les lois élémentaires de la gravité. Une multitude de sauts périlleux et de facéties à la fois drôles et tendres bercent le public jusqu'au final explosif. "Un spectacle gonflé à bloc" (La Libre Belgique, juin 2001)

Un spectacle de la Compagnie Catastrophe et Magistral Productions / Coproduction : Sidijk, Bruxelles/Brussel 2000

Mise en scène : Anne van K / Idée originale : Catherine Magis, avec la complicité de Benoît Vivien

Interprétation : Catherine Magis (B), Benoît Vivien (CH), Caroline Daish (AUS), Françoise Cornet (B), Dario Altamirano (ARG), David Guillouart (F) / Musique en direct : Frouch Dailly (B) / Mouvements : Christine Lefort / Coaching : M. Delnest & A. Miluka / Décor gonflable : Sidijk / www.catastrophe.be

Jeudi 27 septembre 2001 à 20h15 / Maison de la Culture / Marche / Entrée gratuite dans le cadre de la Journée "Théâtre Portes Ouvertes" / Une initiative du Gouvernement de la Communauté française Wallonie-Bruxelles à l'occasion de la Fête de la Communauté française.

C.P.A.S. : ATTENTION : DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE MODIFIÉS

Georges BERTRAND (Président) :
0474/95.69.24

Sandrine CONRADT
(Permanences psychologiques) :
0494/26.31.45

Uniquement sur rendez-vous
excepté au mois de novembre 2001



VOUS CHERCHEZ DU TRAVAIL ?

Nous rappelons que vous pouvez consulter la liste des emplois vacants proposés par le FOREM d'ARLON au service population de l'administration communale. Cette liste est mise à jour chaque semaine.

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Louis RENCK de Lamorménil
Yuna VRANKEN de Dochamp
Camille PAHAUT de Dochamp
François VRANCKEN de Odeigne
Tom LICHER de Chêne-al'Pierre
Ambre WILLEMS de La Fange
Brenda DEKEULENEER de Malempré

Nous nous joignons au bonheur de :

Virginie GODFRAIND de Dochamp
Et Nicolas BREUER d'Amonines

Annette BELLIN de Chêne-al'Pierre
Et Willy DE VLEGELAER de Chêne-al'Pierre

Jocelyne NIBUS d'Oster
Et Serge ROBERTY d'Oster

Benoît DEMOULIN de Grandménil
Et Anne-Cécile FAIRON de Trooz

Florence LAMBOTTE de Manhay
Et Cédric BORSU de Manhay

Pascal PREVOT d'Odeigne
Et Muriel VOGELSANG d'Odeigne

Nous regrettons la disparition de :

Victor MICHOTTE de Grandménil
Ida FINFE de Freyneux
Jacques LALLEMENT d'Oster
Marie DUBOUTAY de Harre
Sébastien LAMBOTTE de Grandménil
Christine LEJEUNE de Chêne al'Pierre



*Au domicile, sur un accident,
partout ailleurs...*

**La vie n'a pas de prix mais la sauver
côte cher.**

L'ASBL Spirit of St Luc a pour vocation de sauver des vies. Nous ne pouvons pas agir sans la solidarité et les dons.

Maintenir son appareil en alerte 24 heures sur 24, coûte près de 66 millions de francs par an... Une heure de vol d'hélicoptère (facturée) nécessite deux heures d'entretien technique... à la charge de l'ASBL.



Ce qui coûte, ce n'est pas de secourir, c'est de se tenir prêt à secourir.

Aviation et médecine de haut niveau coûtent cher. Et pour intervenir à n'importe quel endroit de notre région en moyenne 15 minutes après l'alarme, il faut maintenir en alerte un hélicoptère équipé d'un matériel médical unique, des pilotes, un médecin, un infirmier, un mécanicien et... une base opérationnelle. Votre vie est à ce prix.

Adhérez à la vie

Et vous bénéficierez des avantages offerts par notre carte de sauvetage :

- En cas d'assistance médicale urgente et de transfert vers l'hôpital le plus proche ou le plus adéquat.
- En cas de transfert d'un hôpital vers un autre, à la demande du médecin hospitalier

L'ASBL prend à sa charge la partie des frais du transport médicalisé par hélicoptère non couverte par votre mutuelle, votre assurance, ou autres tiers prestataires.

Bien entendu, l'hélicoptère n'intervient que pour les accidents ou maladies graves.



**Centre de Secours
Médicalisés ASBL
Urgences
086/45.51.11**

Rue Bierleux 69
4990 Bra-sur-Lienne
Bureau : 086/45.03.39
Fax : 086/45.03.34

Banque : 248-0440440-90

Mail : spiritofstluc@swing.be
Internet : www.spirit-of-st-luc.be.tf

Savez-vous que :

- Pour 1210 bef (30€) par personne déjà, vous rejoindrez plus de 13.000 adhérents.
- Pour 1896 bef (47€) la carte famille couvre les parents et les enfants encore à l'école.
- Depuis sa création l'hélicoptère « Spirit of St Luc » a effectué plus de 2000 missions.

Alors, faites comme des milliers d'adhérents, rejoignez-nous et bénéficiez de la **GRATUITE** des secours héliportés.

Si vous possédez déjà une carte de sauvetage, faites passer cette annonce auprès de vos connaissances et vos proches.



A retourner à l'adresse suivante :
Centre de Secours Médicalisé ASBL
Rue Bierleux 69 – 4990 Bra-sur-Lienne

DEMANDE DE CARTE DE SAUVETAGE

- Oui, je désire recevoir ma carte de sauvetage **individuelle**, 1210 BEF/an (30 €).
- Oui, je désire recevoir ma carte de sauvetage **famille**, 1869 BEF/an (47 €).

A remplir en caractères d'imprimerie

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____

Rue : _____ N° _____

Code postal : _____ Localité : _____

Téléphone : _____ Profession : _____

Epouse ou partenaire _____ Date de naissance : _____

Enfants : (Nom / Prénom) _____ Date de naissance : _____

1. _____
2. _____
3. _____
4. _____

Veillez indiquer le mode de paiement :

- Par virement ou versement bancaire : compte n° **248-0440440-90**.
- Mon paiement accompagne ce document. Le chèque ou virement doit être libellé en BEF ou Euro et payable à « Centre de Secours Médicalisé ASBL ».

Date : _____ Signature : _____

Le centre de secours Médicalisés ASBL exécute ses missions dans la mesure de ses possibilités techniques, opérationnelles et des moyens disponibles. Il ne peut exister de droit à ces prestations. La décision et la manière d'intervenir relèvent de nos critères médicaux, sociaux et opérationnels.

<p>COPIE CLIENT</p> <p>montant en lettres</p> <p>_____</p> <p>_____</p> <p>date mémo _____ montant _____</p> <p>compte donneur d'ordre _____</p> <p>compte bénéficiaire 248-0440440-90</p> <p>nom bénéficiaire CTRE SECOURS MEDICAL</p> <p>4990 LIERNEUX</p> <p>communication CARTE DE SAUVETAGE</p> <p>_____</p> <p>date de remise _____</p> <p><small>copie client, présenter uniquement en cas de virement</small></p>	<p style="text-align: right;">signature(s) _____</p> <p>date de signature _____</p> <p style="text-align: center;">248744</p> <p style="text-align: right;">6 02</p> <p style="text-align: center;"><i>En cas de complètement manuel, un seul caractère par case</i> <i>Ne pas accepter en paiement</i></p> <table style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"> date mémo (facultatif) _____ (uniquement pour exécution dans le futur) </td> <td style="width: 50%; border-bottom: 1px solid black;"> montant _____ </td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> compte donneur d'ordre _____ </td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> compte bénéficiaire 248-0440440-90 </td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> nom et adresse donneur d'ordre _____ </td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> nom et adresse bénéficiaire CTRE SECOURS MEDICAL. ASBL </td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> _____ </td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> BIERLEUX, 69 </td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> _____ </td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> 4990 LIERNEUX </td> </tr> <tr> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> communication (en MAJUSCULES) CARTE DE SAUVETAGE </td> <td style="border-bottom: 1px solid black;"> _____ </td> </tr> </table> <p><small>MOD. 1311 - 01.6602051 - 21 - 1999</small></p>	date mémo (facultatif) _____ (uniquement pour exécution dans le futur)	montant _____	compte donneur d'ordre _____	compte bénéficiaire 248-0440440-90	nom et adresse donneur d'ordre _____	nom et adresse bénéficiaire CTRE SECOURS MEDICAL. ASBL	_____	BIERLEUX, 69	_____	4990 LIERNEUX	communication (en MAJUSCULES) CARTE DE SAUVETAGE	_____
date mémo (facultatif) _____ (uniquement pour exécution dans le futur)	montant _____												
compte donneur d'ordre _____	compte bénéficiaire 248-0440440-90												
nom et adresse donneur d'ordre _____	nom et adresse bénéficiaire CTRE SECOURS MEDICAL. ASBL												
_____	BIERLEUX, 69												
_____	4990 LIERNEUX												
communication (en MAJUSCULES) CARTE DE SAUVETAGE	_____												

SYNDICAT D'INITIATIVE et de tourisme de Manhay A.S.B.L.

Bureau d'accueil – Adresses – Permanences – Informations



Siège social : Grand'Rue, Grandménil, 7 - 6960 MANHAY
(Tél. & Fax : 086/45.56.67)

Bureau d'accueil : Rue du Vicinal, 18 - 6960 MANHAY
(ouvert les mercredis et samedis de 10 à 12 heures)
Tél. : 086/45.60.65 — Fax : 086/45.60.67

E-mail : info@simanhay.be - Web : <http://www.simanhay.be>

Marche Adeps du jeudi 24 mai 2001

Comme chaque année, notre marche adeps a attiré plus de 200 randonneurs qui ont d'ailleurs passé une excellente journée en notre compagnie.

A noter que certains marcheurs y participaient pour la 5^{ème} fois !

Un bémol néanmoins : Nous avons profité de cette rencontre pour organiser en compagnie d'une guide nature une marche guidée avec observation de la faune et de la flore — malgré une large information locale cette initiative n'a attiré que 4 à 5 personnes.

Prochain rendez-vous : à l'Ascension en 2002.



Marché de Noël

Cette année, le marché de Noël aura lieu le **dimanche 16 décembre** en la salle l'Entente à Manhay. Voulant être en symbiose avec les illuminations et décorations de Noël, la salle sera décorée au thème de l'Europe des 15.

De plus, nous attendons un stand consacré à l'Euro, auprès duquel tous les citoyens pourront trouver des informations pratiques à ce sujet, à 15 jours du passage à l'Euro. Les inscriptions pour obtenir un emplacement sont lancées dès le 1^{er} septembre. Renseignements au Syndicat d'Initiative.

Illuminations et décorations de Noël



Comme les années précédentes les thèmes sont conservés ! Une réunion préparatoire s'est tenue en juillet dernier; elle a permis de dégager les grands axes et de définir quelques normes particulières (taille des sapins par exemple).

Une réunion est prévue le **mercredi**

3 octobre en la salle du conseil pour affiner les projets. Nous attendons de chaque comité de village une excellente concertation pour l'établissement des soirées à thème. Cette année le syndicat d'initiative fera un effort particulier dans la promotion de l'événement.

Election de la finaliste Miss Belgique 2002 – Province de Luxembourg

Les 12 finalistes ont été présentées à la presse le vendredi 31 août dernier; vous pouvez les découvrir sur le site web du syndicat d'Initiative en cliquant sur le bouton " Miss Luxembourg " - Vous pouvez participer au vote " internet " en choisissant votre candidate préférée.

Les 12 candidates sont :

Laurence Adam, 23 ans, de Messancy — Céline Andrianne, 20 ans, d'Arlon — Clara Calice, 20 ans, de Marche-en-Famenne — Sabine Dillien, 19 ans, de Marche-en-Famenne — Laetitia Dupont, 18 ans de Chiny — Catherine Fontaine, 20 ans de Neufchâteau — Mélissa Goffin, 20 ans, de Rendeux — Katia Jacquet, 19 ans, de La Roche-en-Ardenne— Virginie Lardo, 22 ans d'Arlon — Sandrine Lesceux, 23 ans, de Vaux-sur-Sûre — Laurence Ney, 20 ans, d'Arlon et Aurélie Wanlin, 18 ans, de Libramont.

La soirée d'élection aura lieu à la salle du Pachis à Habay-la-Neuve, le samedi 29 septembre 2001. Deux types de places sont en prévente : place ordinaire à 700 BEF et place VIP à 1500 BEF (La place VIP comprend un apéritif offert et un menu 4 services — " Produits du Terroir " - café & soirée VIP).

Les cartes peuvent être obtenues au Bureau d'accueil du Syndicat d'Initiative.



Action shop — photo star